

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 736

17 mars 2015

### SOMMAIRE

Advanced Research S.A. ....	35284	IRIS Specialized Asset Management .....	35288
Advanta Investholding S.à r.l. ....	35284	IT Solutions S.A. ....	35288
Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l. ....	35290	Jupiter S.A. ....	35288
Alternative Leaders S.A. ....	35288	Karino S.A. ....	35286
Arlington International S.à r.l. ....	35328	Kaya Finance S.A. ....	35286
Bali Constructions S.à r.l. ....	35283	Kelly Outsourcing and Consulting Group S.à r.l. ....	35286
Bali Promotions S.AR.L. ....	35283	Kemon S.A. ....	35285
Bambu s.à r.l. ....	35282	Kiwi S.A. ....	35289
Bar do Brasil S.à r.l. ....	35283	Klugher S.à r.l. ....	35289
Bar Rio S.à r.l. ....	35283	Konnecto S.A. ....	35286
Bureau Coelho S.à r.l. ....	35283	KSH Europe Holdings S.à r.l. ....	35289
C&C S. à r.l. ....	35283	Leeward Ventures SICAR S.C.A. ....	35284
FCHC S.à r.l. ....	35282	Lombard Media Sàrl ....	35289
Formosa BV ....	35282	Lux Racing S.A. ....	35286
GIBBAR ....	35282	QS (W) SLP ....	35327
GIBBAR ....	35282	Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l. .....	35323
GIBBAR ....	35282	Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l. .....	35319
Immovina Invest S.A. ....	35287	RDC Luxembourg S.À R.L. ....	35311
Indev S.A. ....	35285	RFM Holdings S.A. S.P.F. ....	35326
Inovo Investment S.A. ....	35285	Shaftesbury Real Estate Holdings 1 (Lu- xembourg) S.A. ....	35302
Inter-Acoustic Sàrl ....	35287	Skélia S.à r.l. ....	35328
International Packaging Company S.à r.l. .....	35287	White Anchor Holdings S.à r.l. ....	35284
International Packaging Company S.à r.l. .....	35287		
Intimis Investments S.A. ....	35285		

**Formosa BV, Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 124.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024226/9.

(150027276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**FCHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024229/9.

(150027439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**GIBBAR, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.697.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024280/9.

(150027290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**GIBBAR, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.697.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024279/9.

(150027289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**GIBBAR, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.697.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024278/9.

(150027288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Bambu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4289 Esch-sur-Alzette, 19, Quartier.

R.C.S. Luxembourg B 161.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024065/9.

(150027429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Bar do Brasil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 41, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 178.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024066/9.

(150027428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Bali Promotions S.AR.L., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler.  
R.C.S. Luxembourg B 157.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024064/9.

(150027387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Bar Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 155.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024067/9.

(150027427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Bali Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler.  
R.C.S. Luxembourg B 159.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024063/9.

(150027388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**C&C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4470 Soleuvre, 1, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 132.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024089/9.

(150027421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Bureau Coelho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 123.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024086/9.

(150027422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

---

**Advanta Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.928.

La fondation de droit néerlandais, «Stichting LCS», inscrite au registre de commerce 't Gooi, Pays-Bas sous le n° 853684819, ayant son siège social à Huizermaatweg 336, NL-1276LJ Huizen détient 100 parts sociales de la société ADVANTA INVESTHOLDING Sàrl, société de gestion de patrimoine familiale SPF, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Est nommé comme gérant unique de la société: Frans Van Engelenhoven, né le 6 février 1963 à Scherpenzeel, Pays-Bas, demeurant à Kooltjespad 11, NL-1261 DN Blaricum, Pays-Bas avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, pour une durée indéterminée et avec un pouvoir de signature individuel.

Le siège social de la société est à 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015022281/17.

(150026419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Advanced Research S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 60.159.

Der Domizilierungsvertrag zwischen der Gesellschaft ADVANCED RESEARCH S.A. société anonyme (R.C.S. Luxembourg B00601599) und FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme (R.C.S. Luxembourg B 34752), ist mit Wirkung zum 30.September 2014 beendet.

Der bisherige Sitz der Gesellschaft ADVANCED RESEARCH S.A. (RCS Luxembourg B00601599) in 22-24, Rue du X-  
Octobre, L-7243 Bereldange ist damit abgemeldet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 09. Februar 2015.

Référence de publication: 2015022280/13.

(150026397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**White Anchor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 172.891.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du Gérant de la société M. Erasmus Cloete a fait l'objet d'un changement. A savoir:

3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015022199/14.

(150025704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

---

**Leeward Ventures SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022788/10.

(150026629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Indev S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.138.

---

*Extrait des décisions prises par l'associé unique le 9 février 2015*

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc JOURDAN de sa fonction d'administrateur unique.

L'associé unique nomme Monsieur Alick MOURIESSE, demeurant au 526, avenue Louise B-1050 Bruxelles à la fonction d'administrateur unique jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022729/12.

(150026504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Inovo Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.396.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 janvier 2015*

Est nommé administrateur et Président du conseil d'administration son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015022730/14.

(150026673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Intimis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.411.

---

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 4 février 2015 que:

- SG AUDIT S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de INTIMIS INVESTMENTS S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015022737/13.

(150026107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Kemon S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.488.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 05 février 2015*

La démission de Monsieur Jacopo ROSSI de son poste d'administrateur et Président est acceptée.

Monsieur Martin STEIN, né le 31.07.1936 à DUBLIN (Irlande), domicilié professionnellement au Suite 112, 23 King Street, SW1Y 6QY LONDON (Royaume-Uni), est nommée nouvel administrateur et Président de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

KEMON S.A.

Référence de publication: 2015022763/15.

(150025994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Kelly Outsourcing and Consulting Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.311.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015022761/10.

(150026519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Kaya Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 170.954.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20 janvier 2015**Résolutions:*

Selon la loi du 16 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur, le conseil d'administration nomme la société Lut Laget Tax Audit & Accountancy SARL, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée à Luxembourg sous le numéro B-53981 et représentée par Madame Lugard Laget, comme dépositaire.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015022760/13.

(150026454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Karino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.482.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société du 9 février 2015 que  
- SG AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été nommée dépositaire des actions au porteur de KARINO S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015022759/13.

(150026089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Lux Racing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 113.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022836/9.

(150026383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Konnecto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 167.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022777/9.

(150026365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Immovina Invest S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 77.168.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2015*

I. L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de transférer le siège du 54, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

II. L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Patrick WILWERT, expert-comptable, né le 30 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

III. L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Romain KETTEL, comptable, né le 29 juillet 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 54, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg.

IV. L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur, Monsieur Norbert MEISCH, né le 22 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette pour une durée de 5 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2020 statuant sur les comptes clos au 31.12.2019.

V. L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur Monsieur Stéphane DE MICHELE, employé privé, né le 16 mars 1980 à Villerupt, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette pour une durée de 5 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2020 sur les comptes clos au 31.12.2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015022726/27.

(150027097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Inter-Acustic Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 92.775.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022732/9.

(150026342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**International Packaging Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.526.

—

Par la présente, je présente ma démission de mon poste de gérant avec effet immédiat.

Le 12 janvier 2015.

Kaliroi Thouas.

Référence de publication: 2015022734/9.

(150026471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**International Packaging Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.526.

—

Par la présente, je présente ma démission de mon poste de gérant avec effet immédiat.

Le 12 janvier 2015.

Laetitia Vauchez.

Référence de publication: 2015022735/9.

(150026471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**IRIS Specialized Asset Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 128.339.

En date du 23 janvier 2015, j'ai démissionné de ma fonction de gérant de la société IRIS SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social au 111 avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg, RCSL B 128339.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour extrait conforme

Pierre Bultez

Référence de publication: 2015022739/12.

(150026335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**IT Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 96.741.

**EXTRAIT**

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, G.T. Fiduciaires S.A. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.01.2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015022741/16.

(150026859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Alternative Leaders S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 82.731.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale des actionnaires a décidé en date du 31 juillet 2014 de mettre fin au mandat de Monsieur Jacques de Groote à la demande de ce dernier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015022744/12.

(150026489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Jupiter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 34.202.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 février 2015*

Le Conseil d'Administration décide de désigner FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., Cabinet d'expertise-comptable, ayant son siège social au 18a boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre SCHILL

*Administrateur / Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015022753/14.

(150027053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---



**Kiwi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1845 Luxembourg, 17A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 133.212.

Suivant la loi du 28.07.2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A- N°161 du 14 août 2014,

Le Conseil d'Administration décide de nommer:

la société «SOCIÉTÉ DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l.», experts-comptables, située à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B77.606, dépositaire des titres au porteur de la société.

Fernand STEINHAUSER  
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2015022773/14.

(150026546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Klugher S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 55.033.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 6 septembre 2010*

Il résulte du dit procès-verbal:

- 1) L'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, au liquidateur Monsieur Nicolas Motte dit Falisse ayant son siège à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la société.
- 2) Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 79, route d'Arlon, à L-1140 Luxembourg.
- 3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société Klugher S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.  
*Pour la société*

Référence de publication: 2015022774/18.

(150026857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**KSH Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 170.057.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 6 février 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme Figen Eren et M. Martin Graham avec effet du 31 janvier 2015.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KSH Europe Holdings Sàrl  
Référence de publication: 2015022779/12.

(150026169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Lombard Media Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 21.384.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015022832/10.

(150026320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

---

**Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.507.

*Rectificatif du dépôt L140195868 fait le 5 novembre 2014*

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of October,  
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared:

1. Adveq Management Jersey Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Jersey in its capacity as general partner of Adveq Secondaries Management II L.P., a limited partnership established under the laws of Jersey, in its capacity a general partner of Adveq Secondaries II L.P., a limited partnership established in Scotland with registered number SL011093 and having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (Adveq Secondaries II),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 21, 2014; and

2. Adveq Management N.V., with professional address at Schottegatweg Oost 44, Curaçao, acting in its capacity as general partner of Adveq cPI Global Management II L.P., a limited partnership established under the laws of Cayman Islands, in its capacity as general partner of Adveq cPI Global 2014-2016 C.V., a limited partnership established in Curaçao with registered number 132599 and having its principal place of business at Johan Van Walbeekplein 11, Curaçao, Netherlands Antilles (Adveq cPI Global),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 20, 2014.

(hereinafter collectively the Founding Shareholders).

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**ARTICLES OF ASSOCIATION**

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is “Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-city. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg-city, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the fourth Monday in June of each year at 4:00 p.m. CET. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons

participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager or, as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

**Art. 18. Liability of the Manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first (1<sup>st</sup>) January and ends on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

**Art. 21. Annual Accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;

(iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2014.

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the Founding Shareholders, represented as described above, hereby declare that they subscribe to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares representing the total subscribed share capital of the Company as follows:

Shareholders	Shares subscribed	Consideration paid by payments in cash
1. Adveq Secondaries II . . . . .	1,000,000 Shares	EUR 10,000.-
2. Adveq cPI Global . . . . .	250,000 Shares	EUR 2,500.-
Total . . . . .	1,250,000 shares	EUR 12,500.-

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholders by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary by a blocking certificate (certificat de blocage).

#### *Statement - Costs*

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### *Resolutions of the shareholders*

The Founding Shareholders, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, have passed the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at three (3);

(b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:

- Rainer Ender, whose professional address is at c/o Adveq Management AG, Affolternstrasse 56, 8050 Zurich, Switzerland;

and the following persons are appointed as managers of the Company having a B signatory power:

- Michael Joseph Verhulst, whose professional address is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Elizabeth Wilhelmina Timmer, whose professional address is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(c) that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2015; and

(d) that the address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept octobre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

1. Adveq Management Jersey Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Jersey en sa qualité de general partner de Adveq Secondaries Management II L.P., un limited partnership établi selon les lois de Jersey, en sa qualité de general partner de Adveq Secondaries II L.P., un limited partnership établi en Ecosse, immatriculée sous le numéro SL011093 et ayant son établissement principal au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH3 9WJ (Adveq Secondaries II),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 octobre 2014; et

2. Adveq Management N.V., avec adresse professionnelle à Schottegatweg Oost 44, Curaçao, agissant en sa qualité de general partner de Adveq cPI Global Management II L.P., un limited partnership établi selon les lois des Iles Cayman, en sa qualité de general partner de Adveq cPI Global 2014-2016 C.V., un limited partnership établi à Curaçao, immatriculée sous le numéro 132599 et ayant son principal établissement à Johan Van Walbeeckplein 11, Curaçao, Antilles Néerlandaises (Adveq cPI Global),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 octobre 2014.

(ci-après ensemble les Associés Fondateurs)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et de dresser les statuts qu'elles ont arrêtés comme suit:

### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des Associés.

Associés signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.

Associé Unique signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.

Conseil signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.

Gérants signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.

Gérant Unique signifie le gérant unique de la Société.

Jour Ouvrable signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.



Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	Signifie Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est "Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période illimitée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg-ville, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

**Art. 8. Cessions de Parts Sociales.** La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 16:00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

**Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des com-

missaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

**Art. 12. Administration.** La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

**Art. 13. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne

sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes d'au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, (ii) la signature individuelle du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, déclarent souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société comme suit:

Associées	Parts sociales souscrites	Contrepartie libérée par des paiements en numéraire
1. Adveq Secondaries II . . . . .	1.000.000 Parts Sociales	EUR 10.000,-
2. Adveq cPI Global . . . . .	250.000 Parts Sociales	EUR 2.500,-
Total . . . . .	1.250.000 Parts Sociales	EUR 12.500,-

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par les Associés Fondateurs par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) payé par les Associés Fondateurs est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

*Résolutions des associés*

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à trois (3);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Rainer Ender, ayant son adresse professionnelle à c/o Adveq Management AG, Affolternstrasse 56, 8050 Zurich, Suisse;

et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Michael Joseph Verhulst, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Elizabeth Wilhelmina Timmer, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) le mandat des membres du Conseil ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2015; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 octobre 2014. REM/2014/2356. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2015022244/701.

(150026407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Shaftesbury Real Estate Holdings 1 (Luxembourg) S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 194.332.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of January.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Shaftesbury Real Estate Partners 1", a société en commandite spéciale having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B192425, represented by its manager, Shaftesbury Fund Management (Luxembourg) S.A., a société anonyme having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B191107, represented by Mr Michaël AZOULAY, private employee, professionally residing at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pursuant to a proxy dated January 13<sup>th</sup>, 2015.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established a company in the form of a "société anonyme", under the name of "Shaftesbury Real Estate Holdings 1 (Luxembourg) S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share.

The authorised capital of the Company is fixed at five million Euro (EUR 5,000,000.-) consisting of additional four million nine hundred and sixty-nine thousand (4,969,000.-) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The board of directors or delegate(s) duly appointed by it may from time to time issue shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

The board of directors is authorised in accordance with Luxembourg law on commercial companies to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the board of directors of the Company, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase and reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first business day following the 29 of January in each year at 10.00 a.m. (Luxembourg time) and for the first time in 2016.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of the shareholders for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate



notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of September of each year and shall terminate on the last day of August of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> August 2015.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

**Art. 20. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

#### *Subscription*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Shaftesbury Real Estate Partners 1 . . . . .	31,000	31,000 EUR
Total: . . . . .	31,000	EUR 31,000

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.-EUR).

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions.

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2020:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Christophe FASBENDER	23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)	Director of companies	6 <sup>th</sup> December 1977	Arlon (Belgium)
Michaël AZOULAY	23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)	Director of companies	9 <sup>th</sup> May 1975	Vaulx-en-Velin (France)
Sébastien LE BRAS	4, cours de Rive, CH-1204 Geneva (Switzerland)	Director of companies	3 <sup>th</sup> January 1978	Saint-Malo (France)

#### *Second resolution*

Has been appointed supervisory auditor (commissaire aux comptes) until the annual general meeting to be held in 2020: Mazars Luxembourg S.A. with registered office at 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B159962.

#### *Third resolution*

The registered office is fixed at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Shaftesbury Real Estate Partners 1», une société en commandite spéciale ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192425, représentée par son gérant, Shaftesbury Fund Management (Luxembourg) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191107,

Ici représentée par Monsieur Michaël AZOULAY, employé privé, demeurant professionnellement au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 janvier 2015.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est par la présente établi une société anonyme sous la dénomination de «Shaftesbury Real Estate Holdings 1 (Luxembourg) S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous toute forme, au sein de sociétés luxembourgeoises et étrangères et tout autre forme d'investissement, acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autre de titre en tout genre et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut aussi effectuer toute transaction directement ou indirectement liée à l'acquisition d'immobilier, propriétés et droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toute participation au sein d'entreprises et entités immobilières de toute forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut fournir des garanties, accorder des droits de sûretés, des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou lesquelles font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi acquérir des prêts y compris à escompte, créer des prêts et prêter des fonds sous toute forme, avancer des fonds ou fournir un crédit selon tout terme y compris, de manière non exhaustive, résultant de tout emprunt souscrit par la Société ou d'une émission de capital ou de titres de dette en tout genre envers toute personne ou entité tel que la Société l'estimera approprié au regard de toute entreprise immobilière. La Société peut aussi souscrire à des contrats d'échange, contrats à terme, instruments dérivés, options, rachats, prêts de titres et toute autre transaction similaire, et, sans préjudice à l'égard de la généralité des termes ci-dessus, employer toute technique et tout instrument en relation avec ses activités immobilières. La Société peut aussi souscrire à toute garantie, tout contrat d'indemnités, tout droit de sûreté et tout autre accord équivalent afin de percevoir le profit de toute garantie et/ou droit de sûreté accordé dans le contexte de telles activités immobilières. La Société peut entreprendre tout rôle nécessaire en relation avec de telles activités de prêts y compris, de manière non exhaustive, le rôle d'arrangeur, lead manager, agent de crédit, agent de sûretés, agent de documentation. La Société ne peut pas entreprendre d'activités de prêteur immobilier ou d'acquisition de prêts immobiliers qui nécessiteraient que la Société soit réglementée en vertu de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée ou toute autre loi ou règlement modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut directement ou indirectement exercer toute opération commerciale, technique et financière ou autre dans tout domaine afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

En particulier, la Société fournira aux sociétés de son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Aux fins de cet objectif, la Société peut réclamer et retenir l'assistance d'autres conseillers.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - actions et certificats.** Le capital émis de la Société est fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31,000) représenté par trente-et-une mille (31,000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1), par action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) consistant en quatre millions neuf cent soixante-neuf mille (4.969.000) actions supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1). Toutes les actions autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le conseil d'administration ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par lui peut émettre de temps en temps des actions à partir de ce capital social autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire. Le conseil d'administration est autorisé, en accord avec la législation luxembourgeoise applicable aux sociétés commerciales, à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentiels. Le droit préférentiel à souscrire, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration de la Société, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription préférentiel est transférable pendant toute la période de souscription entre actionnaires.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) sur présentation des documents établissant la souscription et le paiement.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'actions se feront par une inscription au registre des actionnaires de la Société sur la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation et réduction du capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans

l'avis de convocation, le premier jour ouvrable suivant le vingt-neuvième jour du mois de janvier de chaque année à 10.00 heures (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2016.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire aux Comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de septembre de chaque année et se terminera le dernier jour du mois d'août de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 août 2015.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

**Art. 20. Actionnaire unique.** Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
Shaftesbury Real Estate Partners 1 . . . . .	31,000	EUR 31,000
Total . . . . .	31,000	EUR 31,000

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

### Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

### Décision extraordinaire de l'actionnaire unique

La personne susmentionnée, représentant l'entière part du capital souscrit et se considérant avoir été régulièrement convoquée, a immédiatement pris les décisions suivantes.

#### Première résolution:

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Christophe FASBENDER	23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg)	Administrateur de sociétés	6 décembre 1977	Arlon (Belgique)
Michaël AZOULAY	23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg)	Administrateur de sociétés	9 mai 1975	Vaulx-en-Velin (France)
Sébastien LE BRAS	4, cours de Rive, CH-1204 Genève (Suisse)	Administrateur de sociétés	3 janvier 1978	Saint-Malo (France)

#### Deuxième résolution:

A été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2020: Mazars Luxembourg S.A., ayant pour siège social 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 159.962.

#### Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: M. AZOULAY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2540. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015022077/506.

(150025683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

### **RDC Luxembourg S.À R.L., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.265.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.305.

### STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the eighteenth day of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

RAILROAD DEVELOPMENT CORPORATION, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Pennsylvania, USA, having its registered office at 500 Greentree Commons, 381 Mansfield Avenue, Pittsburgh, Pennsylvania, USA, registered with the commonwealth of Pennsylvania register, under registration number 965095,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, with professional address at 5 rue Zenon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on December 16, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

**Art. 2. Corporate purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Corporate name.** The Company will have the denomination "RDC LUXEMBOURG S.À R.L.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality, in the case of a sole manager, by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to three million two hundred sixty-five thousand Euros (EUR 3,265,000) represented by three million two hundred sixty-five thousand (3,265,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall have to be established in writing.

6.2 Reserve - Share Premium Account



The Company shall maintain a share premium reserve account for the Company's shares (the "Share Premium Reserve Account"), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Company's shares.

The shareholder(s) may also resolve to increase the amount of the Share Premium Reserve Account by way of a contribution or by incorporation of Company's available reserves, provided that shareholder(s) representing at least half of the Company's share capital are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the shareholder(s) present or represented vote in favor.

Such increase may be performed without issuance of new Company's shares as long as all the Company's shares are held by only one (1) shareholder.

Amounts so recorded to the Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the shareholder(s).

#### 6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

#### 6.4 Profit participation

The shares entitle to a fraction of the Company's assets and profits as provided by article 12 of the present Articles.

#### 6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

#### 6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a new manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new manager as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorized, as a category A manager or a category B manager. The manager(s) need(s) not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

#### 7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as legal representation, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate purpose; provided that the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties (i) in the case of a sole manager, by the sole signature of its sole manager, (ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B, or (iii) by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated in accordance with the below paragraph, but only within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

#### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly at a meeting of the board of members only if at least a majority of managers of the Company, including at least one of the managers of category A and one of the managers of category B, is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; provided that such majority shall include the vote of at least one category A manager present or represented at the meeting and the vote of at least one category B manager present or represented at the meeting.

The managers shall designate among them a Chairperson at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which such shareholder owns. Each shareholder has voting rights commensurate with such shareholder's shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted at the majority of the votes by shareholders owning more than half of the entire share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's entire share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of each decision to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on December 31, 2015.

Each year, the sole manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to the shareholder(s) shareholding in the Company.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since

the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges due from the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, RAILROAD DEVELOPMENT CORPORATION, aforementioned declared to subscribe the entire share capital represented by three million two hundred sixty-five thousand (3,265,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of three million two hundred sixty-five thousand Euros (EUR 3,265,000) is at the disposal of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,500.- euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be managed by the following managers:

##### *Category A manager:*

- HENRY POSNER III, born on August 4, 1955, in Pittsburgh, Pennsylvania, USA, and residing professionally at 381 Mansfield Avenue, Suite 500, Pittsburgh, PA 15220, USA;

##### *Category B managers:*

- RALPH HEIJDER, born on March 16, 1978 in Oss, the Netherlands. And residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

RAILROAD DEVELOPMENT CORPORATION, une société valablement constituée et existante sous le droit de la Pennsylvanie, Etats-Unis, ayant son siège social à 500 Greentree Commons, 381 Mansfield Avenue, Pittsburgh, Pennsylvanie, Etats-Unis enregistrée auprès du registre de Pennsylvanie sous le numéro 965095,

ici représentée par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5 rue Zenon Bernard, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs.

Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination sociale.** La Société aura la dénomination «RDC LUXEMBOURG S.A R.L.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'/des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune, en cas de gérant unique, par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

#### 6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à trois million deux cent soixante-cinq mille Euros (EUR 3,265,000) représenté par trois million deux cent soixante-cinq mille (3,265,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Outre le capital social, un compte de prime d'émission peut être créé dans lequel toute prime payée sur une part sociale est alloué.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société représentée par l'associé unique sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2 Prime d'émission

La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les parts sociales de la Société (le «Compte de Réserve de Prime d'Emission») et toute prime payée sur les parts sociales de la Société doit y être inscrite.

Les Associés peuvent également augmenter le montant du Compte de Réserve de Prime d'Emission par un apport ou par incorporation de réserves de la Société pourvu que les associés représentant au moins la moitié du capital social de la Société soient présents ou représentés à la réunion durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés présents ou représentés votent en faveur.

Une telle augmentation peut être effectuée sans l'émission de parts sociales nouvelles tant que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique.

Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission constitueront une réserve librement disponible au seul bénéfice des associés.

#### 6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.4 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

#### 6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

#### 6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

#### 7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et en justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers (i) en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou (iii) par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué conformément au paragraphe suivant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale du/des associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement lors d'une réunion de ses membres que si au moins la majorité des gérants de la Société, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; à condition que cette majorité inclue la voix d'au moins un gérant de catégorie A présent ou représenté à la réunion et celle d'au moins un gérant de catégorie B présent ou représenté à la réunion.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

#### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans un procès-verbal ou prises par écrit. Chaque contrat entre l'associé unique et la Société représentée par l'associé unique sera enregistré dans un procès-verbal ou pris à l'écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des voix des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte de chaque décision à prendre et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans la Société.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et du montant des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées pour les distributions de dividendes, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, RAILROAD DEVELOPMENT CORPORATION, susnommée, déclare souscrire l'entière du capital social représenté par trois million deux cent soixante-cinq mille (3,265,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trois million deux cent soixante-cinq mille Euros (EUR 3,265,000) est à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500 euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

##### *Gérant de catégorie A:*

- HENRY POSNER III, né le 4 août 1955, à Pittsburgh, Pennsylvanie, Etats-Unis, et résidant professionnellement au 381 Mansfield Avenue, Suite 500, Pittsburgh, PA 15220, Etats-Unis;

##### *Gérant de catégorie B:*

- Ralph Heijder né le 16 mars 1978 à Oss, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015022048/429.

(150025145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

### **Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.952.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December,

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole partner of "Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 138 952 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg on May 26, 2008, published in the "Mémorial C, recueils des Sociétés et Associations" number 1522 of June 19, 2008.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Avestus Nominees Limited" a "private limited company" incorporated and existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, registered under the number 375919 (the "Sole Partner") represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, duly authorized to act on behalf of the Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution:*

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 25,000 (twenty-five thousand euros) divided into 500 (five hundred) shares for Avestus Nominees Limited, having a nominal value of EUR 50 (fifty euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Partner approves the interim balance sheet and profit and loss account of the Company as at December 12, 2014 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution:*

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.



*Fourth resolution:*

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution:*

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Catherine Baudhuin, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pierre Feltgen, manager A, residing professionally at 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Mark Donnelly, manager A, residing professionally at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;
- Sandra Atkinson, manager A, residing professionally at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

*Sixth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7A, Rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille quatorze, le douze décembre,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité "Quinlan Private Jurys Inns HolCo S.à r.l.", ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138 952 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger résidant à Luxembourg instrumentant en date du 26 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 19 juin 2008, numéro 1522.

A comparu:

L'Associé Unique de la Société, "Avestus Nominees Limited" une "private limited company" constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son siège social à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande immatriculée sous le numéro 375919 (l'«Associé Unique»), représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 500 (cinq cents) parts sociales de Avestus Nominees Limited, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

*Première résolution.*

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter

les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution.*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 25,000 (vingt-cinq mille euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales de Avestus Nominees Limited, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 12 décembre 2014 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Troisième résolution.*

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute;
- (iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

*Quatrième résolution.*

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution.*

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Pierre Feltgen, gérant A, avec adresse professionnelle au 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160, Luxembourg;
- Mark Donnelly, gérant A, avec adresse professionnelle au Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;
- Sandra Atkinson, gérante A, avec adresse professionnelle au Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;
- Catherine Baudhuin, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

*Sixième résolution.*

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015023032/173.

(150026188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.951.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December,

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole partner of "Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 138 951 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on May 26, 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1521 of June 19, 2008.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Avestus Nominees Limited" a "private limited company" incorporated and existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, registered under the number 375919 (the "Sole Partner") represented by Mrs Sofia Afonso-Da chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, duly authorized to act on behalf of the Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. – All the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution:*

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 25,000 (twenty-five thousand euros) divided into 500 (five hundred) shares for Avestus Nominees Limited, having a nominal value of EUR 50 (fifty euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Partner approves the interim balance sheet and profit and loss account of the Company as at December 12, 2014 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution:*

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

(v)

*Fourth resolution:*

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution:*

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Pierre Feltgen, manager A, residing professionally at 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Mark Donnelly, manager A, residing professionally at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;
- Sandra Atkinson, manager A, residing professionally at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;
- Catherine Baudhuin, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

*Sixth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7A, Rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille quatorze, le douze décembre,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité "Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138 951 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger résidant à Luxembourg instrumentant en date du 26 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 19 juin 2008, numéro 1521.

A comparu:

L'Associé Unique de la Société, "Avestus Nominees Limited" une "private limited company" constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son siège social à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande immatriculée sous le numéro 375919 (l'«Associé Unique»), représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales de Avestus Nominees Limited, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

*Première résolution.*

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution.*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 25,000 (vingt-cinq mille euros), représentés par 5000 (cinq cents) parts sociales de Avestus Nominees Limited, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euro) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 12 décembre 2014 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Troisième résolution.*

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute;

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

*Quatrième résolution.*

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution.*

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Pierre Feltgen, gérant A, avec adresse professionnelle au 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160, Luxembourg;
- Mark Donnelly, gérant A, avec adresse professionnelle au Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;
- Sandra Atkinson, gérante A, avec adresse professionnelle au Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;
- Catherine Baudhuin, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;

*Sixième résolution.*

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015023031/172.

(150026186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

**RFM Holdings S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.062.

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial dénommée "RFM HOLDINGS S.A., SPF", avec siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.062, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2271 du 16 septembre 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Alexandra Fuentes, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Alexandra Fuentes, prénommée.

Madame la présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de FIDESCO S.A. en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDESCO S.A. avec le siège social est établi au 16, Allée Marcon, L-2120 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68578, en tant que liquidateur de la Société.

### Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

### Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/641. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015023052/67.

(150026973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

### **QS (W) SLP, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 194.310.

### STATUTS

#### Extrait

1) La Société, QS (W) SLP, une société en commandite spéciale, a été constituée par acte sous seing privé du 11 décembre 2014 pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2028. Elle a son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) L'Associé Commandité de la Société est QS Master GP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est à 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B182.750, dont le capital social est 12.500 euros.

3) Il résulte du contrat social que l'objet de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, dans (i) QS PEP Core SLP, QS Asia SLP et QS Latam SLP. La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes transactions qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans la plus large mesure permise par la loi du 10 août 1915.

4) Il résulte du contrat social qu'a été nommée en tant que Associé Gérant Commandité pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2029:

QS Master GP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est à 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B182.750, dont le capital social est 12.500 euros.

Son pouvoir est inscrit comme suit:

Les affaires de la Société seront conduites et gérées exclusivement par l' Associé Gérant Commandité. L' Associé Gérant Commandité aura tous les pouvoirs conférés par la loi à un gérant de société en commandite spéciale, y compris les pouvoirs de mener les affaires de la société et le pouvoir de nommer des représentants de la société et de déléguer à ces représentants le pouvoir de faire tout acte que le gérant est autorisé à faire, y compris, mais sans limitation, le pouvoir de conclure et signer tout document au nom de la société.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Associé Gérant Commandité représenté par ses signataires autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015022034/35.

(150025197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

**Skélia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 133.392.

Suite au décès de Monsieur Koen Anseeuw, le capital social de la société se répartit de la façon suivante:

- Yoda Ventures ( N° Immatriculation 0809.259.122) . . . . .	198 parts sociales
- Jean Picavet . . . . .	257 parts sociales
- Qunova ( N° Immatriculation 0847.787.819) . . . . .	309 parts sociales
- Olivier Istace . . . . .	1.188 parts sociales
- Patrik Vandewalle . . . . .	1.584 parts sociales
- Iris Paula Margriet Van Den Broeke	
Né à Audenarde le 01.08.1962, résidant à B-6700 Waltzing, rue Saint-Mathias, 15 . . . . .	1.200,625 parts sociales
- Henri Leonce Jean Dirk Anseeuw	
Né à Arlon le 17.08.1991, résidant à B-6700 Waltzing, rue Saint-Mathias, 15 . . . . .	240,125 parts sociales
- Laurent Juul Bruno Paul Anseeuw	
Né à Ronse le 09.11.1993, résidant à B-6700 Waltzing, rue Saint-Mathias, 15 . . . . .	240,125 parts sociales
- Louise Joeri Kathleen Anseeuw	
Née à Ronse le 23.06.1997, résidant à B-6700 Waltzing, rue Saint-Mathias, 15 . . . . .	240,125 parts sociales
TOTAL: . . . . .	5.457 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015022112/23.

(150025009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

**Arlington International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.629.

EXTRAIT

En date du 15 décembre 2014, ARL Holdings Inc., associé de la Société, a transféré la totalité de ses 225 parts sociales à Goodman UK Limited, ayant son siège social au Nelson House, Central Boulevard, Blythe Valley Park, Solihull, West Midlands, B90 8BG, United Kingdom et enregistrée sous le numéro 3625138.

En date du 15 décembre 2014, Tamweel View SA, associé de la Société, a transféré la totalité de ses 225 parts sociales à Goodman UK Limited, ayant son siège social au Nelson House, Central Boulevard, Blythe Valley Park, Solihull, West Midlands, B90 8BG, United Kingdom et enregistrée sous le numéro 3625138.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015022313/17.

(150026641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.